

“ Franchise médicale : payer plus, se soigner moins...”

Le 20 juin, sur TF1, Sarkozy maintenait son intention de conduire une « expérimentation » sur la TVA sociale afin de lutter contre les délocalisations. « Si elle est efficace contre les délocalisations, si elle est bonne pour l'emploi, si elle est bonne pour la croissance, si elle ne pénalise pas le pouvoir d'achat, je la ferai ».

Et si Sarkozy n'était qu'un bonimenteur ?

Ainsi donc, après le plan de « redressement de l'assurance maladie » qui fait payer la note aux assurés sociaux tout en les remboursant moins, le gouvernement prévoit pour l'automne, lors du vote de la loi de financement de la sécurité sociale, de présenter l'adoption de la « franchise sur les soins »...

Dès maintenant, il s'agit de s'organiser et se mobiliser pour faire échec à ce projet. Des initiatives se développent

en ce sens, par exemple la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de développement des Services Publics participe, avec ses partenaires syndicalistes, associatifs, professionnels et politiques à la mobilisation pour « construire un système de santé public pris en charge à 100 % ».

Par ailleurs, une pétition (dont nous reproduisons ci-dessous des extraits) a déjà recueilli plus de 50 000 signatures. ●

MONIQUE MIGNEAU



APPEL CONTRE LA FRANCHISE SARKOZY

« FRANCHISE » SUR LES SOINS : L'ASSURANCE MALADIE SOLIDAIRE EN DANGER

En matière d'assurance maladie, l'UMP et Nicolas Sarkozy ont une idée fixe : l'augmentation des dépenses de santé, ce serait d'abord et avant tout la faute des patients. Il faudrait donc les « responsabiliser », c'est-à-dire les pénaliser financièrement pour « qu'ils consomment moins », ou, au minimum, pour que « la Sécu rembourse de moins en moins ».

Déremboursements incohérents, augmentation du « ticket modérateur » sur des soins courants, généralisation des dépassements tarifaires pour les médecins spécialistes, invention du forfait de 1€ par acte de soins ou de biologie, du forfait de 18 € sur les actes supérieurs à 91€...

Aujourd'hui Nicolas Sarkozy va beaucoup plus loin en annonçant... une « FRANCHISE » c'est-à-dire un seuil annuel de dépenses en dessous duquel l'assurance maladie ne remboursera rien. Rien du tout. Franchise qui, pour mieux jouer son rôle de dissuasion de la consommation, ne sera pas remboursable par les assurances complémentaires, au moins dans un premier temps.

Nous, professionnels de santé, acteurs du monde associatif ou médico-social, universitaires, usagers du système de santé, dénonçons les risques majeurs d'une telle franchise :

► **Franchise** = Régression sociale. Dans son principe même, une franchise d'un montant identique pour tous « pèsera » différemment selon les revenus. C'est la fin d'un système d'assurance maladie solidaire dans lequel chacun cotise selon son revenu... On quitte la logique de la solidarité pour celle de l'assurance privée.

► **Franchise** = Menace sur l'accès aux soins des plus modestes.

Dans une France où vivent plus de 3 millions de chômeurs et 7 millions de « travailleurs pauvres », 100€ de soins de santé non remboursés ce n'est pas rien...

► **Franchise** = Menace sur l'accès aux soins primaires et la santé publique. Pour les « gros consommateurs », c'est-à-dire les patients atteints de maladies lourdes, il n'y aura pas le choix : il faudra payer. Mais au-dessus du montant de la franchise, ce sera sinon gratuit du moins « comme avant ».

La cible de cette mesure ce sont surtout les petits ou moyens consommateurs qu'il faut dissuader de se faire soigner pour des maladies apparemment moins sévères (celles qui, non soignées, peuvent justement s'aggraver) et bien évidemment pour les actes de prévention que l'on croit toujours pouvoir « reporter » à plus tard. L'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

► **Franchise** = Remise en cause du « tiers payant ». Les professionnels de santé ne pouvant savoir si le montant de la franchise a, ou non, déjà été acquitté, les patients devront systématiquement faire intégralement « l'avance de frais ». Ce qui constituerait un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins des plus modestes.

► **Franchise** = Porte ouverte à l'escalade : Nicolas Sarkozy ne s'en est pas caché, cette franchise sera « modulable » c'est-à-dire que « si les dépenses augmentent et si le déficit augmente on pourra augmenter le montant »...

Nous refusons l'instauration d'une telle « FRANCHISE », socialement injuste, économiquement inefficace et dangereuse pour la santé publique. ●



Pour signer la pétition : <http://www.appelcontrelafranchise.org/signer.php>